

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur Patrick CRAHAY
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : HV/2043-0350/02/2007-204PU
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.6/s.417
Annexes : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Grand Hospice – Hospice Pachéco.
Réfection des voiries et des chemins.
Avis de principe (Dossier traité par M. H. Vanderlinden)

En réponse à votre lettre du 19 juillet 2007, en référence, reçue le 30 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 août 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis de principe favorable sous réserve.

Rappel

Les bâtiments de l'Hospice Pachéco sont classés en totalité comme monument depuis 1975 et les jardins comme site depuis 1997.

En sa séance du 7 juin 2006, la CRMS était invitée à se prononcer sur une proposition de plan de gestion des jardins de l'Hospice. Elle avait alors émis un avis conforme défavorable car les interventions se limitaient aux arbres et ne s'attachaient nullement à la structure même des espaces verts. Elle demandait d'étudier un véritable projet de restauration fondé sur l'histoire du site et de l'usage qui en est fait.

Lors d'une visite des lieux le 3 mai 2007, le représentant de la DMS a constaté que les chemins de l'Institut Pachéco présentaient de véritables dégradations, tant au niveau de la structure de ceux-ci que de leur stabilité. Certains travaux effectués il y a à peine deux ans nécessiteraient déjà d'être refaits !

Le dossier soumis aujourd'hui à l'avis de la CRMS s'attache dès lors uniquement à la réfection des voiries et des chemins, sans autre intervention.

Situation existante

- L'allée principale de la première cour intérieure est formée de pavés blancs de Bierges et le chemin secondaire de graviers.

- La deuxième cour est formée de deux chemins distincts, une première allée courbe assemblée à l'aide de pavés blancs de Bierges (servant de liaison entre les deux bâtiments) et le chemin de service longeant en majeure partie les façades de l'immeuble en dalles de béton serties de petits pavés.

- La troisième zone est composée d'une voirie carrossable en pavés blancs de Bierges, de zones de stationnement en dolomie et d'un sentier pour les piétons en gravier.

Problèmes rencontrés pour les chemins intérieurs

- descellement des pavés à certains endroits à cause d'un manque de contrebutage,
- instabilité du sol par manque de canalisations d'évacuation des eaux de pluies,
- plaques de béton serties de pavés cassées à cause de l'affaissement du terrain par endroits ou par manque de contrebutage,
- impraticabilité des chemins en graviers pour les personnes à mobilité réduite.

Problèmes rencontrés pour les chemins carrossables

- descellement des pavés de la voirie carrossable,
- présence de fondations établies de façon inadéquate sous les chemins.

Propositions d'interventions

- voirie carrossable : enlèvement des pavés blancs de Bierges et pose de pavés blancs en béton sur une fondation de 12cm de sable stabilisé à l'instar de la pose des pavés du parking du pavillon n°2. Les pavés retirés seront réutilisés pour la réfection des chemins intérieurs du deuxième jardin.
- aires de stationnement, chemin reliant le pavillon n°2, et chemins secondaires du pavillon n°1 : enlèvement de la dolomie et du gravier existant et remplacement par une nouvelle dolomie stabilisée et mise en œuvre d'un contrebutage.
- chemin de service : démontage des dalles de béton serties de pavés et remplacement par les pavés de Bierges récupérés lors de la réfection des voies carrossables.
- chemins courbes des deux jardins en pavés blancs de Bierges : réparations ponctuelles des pavés blancs de Bierges et contrebutage de la totalité du parcours.

La CRMS est favorable aux aménagements proposés car ils consistent en une simple remise en état des chemins et des voiries et ne modifient pas la structure même des espaces verts.

Toutefois, comme la DMS, la Commission préconise de remettre tous les chemins du premier jardin en état à l'aide du même matériau (pavé blanc de Bierges) en lieu et place de la dolomie ou du gravier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse).